

# plafonds contractuels de prise en charge

Protection juridique - Juripacte - Promut



Ces montants exprimés en euros TTC (TVA en vigueur au jour de l'application du tableau) constituent la limite de prise en charge de SMACL Assurances, par type de procédure, et ce même en cas de pluralité ou de changement d'avocat.

Procédures		Montant en euros TTC (montants non indexés)
<b>1. Procédures administratives</b>		
Première instance	• Référé	800 €
	• Tribunal administratif	2 000 €
Appel	• Référé	800 €
	• Cour administrative d'appel	2 000 €
Cassation : Conseil d'Etat	• Étude de dossier (consultation d'avocat au Conseil d'Etat)	3 000 €
	• Pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat	2 500 €
	• Pourvoi contre une ordonnance de référé rendue en dernier ressort devant le Conseil d'Etat	1 000 €

2. Procédures civiles		
Première instance	• Référé	800 €
	• Tribunal de proximité, juge des contentieux et de la protection	1 200 €
	• Tribunal judiciaire (hors tribunal de proximité, juge des contentieux et de la protection)	2 000 €
	• Contentieux de la sécurité sociale et contentieux de l'incapacité	1 000 €
	• Tribunal de commerce	800 €
	• Conseil des Prud'hommes	
Appel	- Conciliation	350 €
	- Jugement	750 €
	- Départition	350 €
Cour de Cassation	• Référé	800 €
	• Cour d'Appel	2 000 €
	• Étude de dossier (consultation d'avocat à la Cour de Cassation)	3 000 €
	• Pourvoi en cassation devant la Cour de Cassation	2 500 €
	• Pourvoi contre une ordonnance de référé rendue en dernier ressort	1 000 €

### 3. Procédures pénales

Assistance pénale	• Audition par les services de police	350 €
	• Assistance garde à vue	500 €
	• Instruction (avec rédaction impérative d'un compte rendu à SMACL Assurances)	800 €
	• Statut de témoin assisté	800 €
Démarches au Parquet / Communication d'un procès-verbal		100 €
Rédaction d'une plainte avec constitution de partie civile		300 €
Citation directe		1 200 €
Procédures alternatives	• Composition pénale / Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité	500 €
Première instance	• Tribunal pour enfants	800 €
	• Tribunal de police	1 200 €
	• Tribunal correctionnel - hors mise en examen - avec mise en examen - avec constitution de partie civile - renvoi sur intérêts civils	1 500 € 3 800 € 1 000 € 800 €
	• Cour criminelle / Cour d'assises	1 600 € (par jour dans la limite de 6 400 € par procédure)
	• Cour d'appel (chambre correctionnelle)	2 000 €
Appel	• Cour d'assises d'appel	2 000 € (par jour dans la limite de 8 000 € par procédure)
	• Étude de dossier (consultation d'avocat près la Cour de Cassation)	3 000 €
Cour de cassation	• Pourvoi en cassation devant la Cour de Cassation	2 500 €
	Juridiction européenne	
		1 500 €

### 4. Procédures d'exécution

Juge de l'exécution		800 €
Frais d'huissiers	• Assignation, signification • Démarches d'exécution	Dans la limite des textes régissant la profession 350 €

## 5. Autres procédures

Audition par la Chambre Régionale des Comptes		350 €
Honoraires et frais des experts judiciaires et sapiteurs		3 000 €
Assistance à expertise judiciaire (rémunération forfaitaire sur la base d'1/2 journée et comprenant la rédaction de dires)		300 € (par vacation dans la limite de 3 000 €)
Commissions	• Commission d'Indemnisation et d'aide aux Victimes d'Infractions	800 €
	• Autre commission	350 €
Médiation (pénale, civile, administrative)		600 €
Frais du médiateur		400 €
Arbitrage		600 €
Budget amiable (y compris transaction, conciliation, recours gracieux, recours préalable) Expertise amiable (hors construction)		750 €
Expertise amiable construction		1 500 €
Indemnités kilométriques (0,40 €/km) et frais de déplacement hors carburant (billet de train, billet d'avion, hôtel, frais de parking, taxi, autoroute...) suivants justificatifs		500 €

Les frais habituels inhérents à la gestion d'un dossier (frais d'envoi, de téléphone, de photocopies...) sont inclus dans l'honoraire remboursé. Les honoraires de résultat (honoraires convenus avec l'avocat, fixés en fonction du résultat obtenu ou espéré, du service rendu ou des démarches engagées) ne sont pas pris en charge.